



› Pour diffusion immédiate

SNC-Lavalin renouvelle son offre publique de rachat dans le cours normal des activités

MONTREAL: 2 juin 2017 – Groupe SNC-Lavalin inc. (TSX:SNC) annonce aujourd'hui que son conseil d'administration a déposé un avis quant au renouvellement, pour une période de 12 mois, de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui prendra fin le 5 juin 2017. Dans l'avis, Groupe SNC-Lavalin inc. (la « Société ») précise qu'un nombre maximum de 1 500 000 actions ordinaires, lesquelles représentent moins de 1 % des actions ordinaires émises et en circulation au 23 mai 2017, peuvent être rachetées pour fins d'annulation. En date du 23 mai 2017, la Société avait 150 525 520 actions ordinaires émises et en circulation, dont 131 759 230 actions ordinaires sont flottantes. La Société estime que, dans les circonstances appropriées, le rachat d'actions ordinaires peut représenter une utilisation judicieuse de ses fonds qui est au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires. La Société pourra effectuer des rachats afin de minimiser tout effet de dilution occasionné par l'émission d'actions ordinaires en vertu de certains de ses mécanismes de rémunération en titres ou pour d'autres fins corporatives.

Le moment et la valeur des achats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sont assujettis à une approbation réglementaire et à la discrétion de la direction en fonction de facteurs tels que les conditions du marché. Ces achats seront faits par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto (la « TSX »), et/ou autres systèmes de négociation parallèles, conformément à la politique sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Le prix que la Société paiera pour les actions ordinaires correspondra au cours du marché au moment de l'acquisition, plus les frais de courtage. Les achats pourront débuter le 6 juin 2017 et ils se termineront au plus tard le 5 juin 2018. Certains administrateurs et dirigeants seniors de la Société pourraient vendre des titres de la Société pendant la durée de l'offre.

Pendant la période en vigueur de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société n'a pas l'intention d'acquérir ses actions ordinaires autrement que par le biais de transactions sur le marché libre ou tous autres moyens jugés acceptables par la TSX et les autorités réglementaires, tel qu'applicable, incluant des achats en bloc d'actions ordinaires.

La moyenne quotidienne des opérations sur les actions ordinaires de la Société faites par l'intermédiaire de la TSX au cours des six derniers mois a été de 338 758 (« MQO »). Par conséquent, aux termes des règles et politiques de la TSX, la Société a le droit d'acheter à chaque jour de bourse jusqu'à concurrence de 25 % de la MQO qui totalise 84 689 actions ordinaires, au cours des 12 prochains mois que durera l'offre publique de rachat. En sus de cette limite quotidienne de 84 689 actions ordinaires, la Société peut aussi acheter une fois par semaine un bloc d'actions ordinaires qui n'est pas la propriété d'un initié, pouvant excéder cette limite quotidienne, conformément aux règles de la TSX.

Au cours de la période comprise entre le 6 juin 2016 et le 23 mai 2017 inclusivement, la Société n'a acheté aucune de ses actions ordinaires.

› **À propos de SNC-Lavalin**

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est l'un des plus grands groupes d'ingénierie et de construction au monde, et un acteur de premier plan en matière de propriété d'infrastructures. À partir des bureaux situés dans plus de 50 pays, les membres du personnel de SNC-Lavalin sont fiers de bâtir l'avenir. Nos équipes fournissent des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction (IAC) et d'ingénierie, d'approvisionnement, de gestion de la construction (IAGC) aux clients dans divers secteurs, dont les suivants : pétrole et gaz, mines et métallurgie, infrastructures et énergie. SNC-Lavalin s'occupe aussi du financement et des services d'exploitation et d'entretien pour assurer une prise en charge complète des projets. www.snclavalin.com

Énoncés prospectifs

Dans le présent communiqué de presse et ci-après, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

Les énoncés contenus dans le présent communiqué faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter » ou « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfiques, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.



Les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date de ce communiqué. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2016 de la Société, particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du rapport de gestion 2016 de la Société, et ont été mises à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2017 de la Société. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; b) depuis le 19 février 2015, la Société fait face à un chef d'accusation de corruption en vertu de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (Canada) (la « LCAPE ») et à un chef d'accusation de fraude en vertu du Code criminel (Canada). La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles; d) si la Société est incapable de mener à bien son plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation; e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets à l'avenir; f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement ou bien à exécuter des projets de façon efficace peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; h) le carnet de commandes de la Société est assujetti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; k) les participations de la Société dans les investissements de Capital comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société



l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; n) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients; p) la Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnels qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux de nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) des dessaisissements et la vente d'actifs importants peuvent présenter des risques ou des incertitudes; x) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; y) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; z) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; aa) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; bb) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; cc) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; dd) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; et ee) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services, ainsi que les risques qui ont été repérés relativement aux modalités de l'entente visant l'acquisition de WS Atkins plc (« Atkins ») par la Société, lesquels sont décrits à la section 11 « Risques et incertitudes » du Rapport de gestion du premier trimestre de 2017 de la Société. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables



SNC • LAVALIN

critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2016 de la Société, tel que mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2017.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué reflètent les attentes de la Société en date de ce dernier, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

-30-

Renseignements supplémentaires

Médias

Louis-Antoine Paquin

Gestionnaire des relations avec les médias, Communications mondiales d'entreprise

514-393-8000, poste 54772

louis-antoine.paquin@snclavalin.com

Investisseurs

Denis Jasmin

Vice-président, Relations avec les investisseurs

514-393-8000 poste 57553

denis.jasmin@snclavalin.com